



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°46/2022

SEANCE DU 17/11/2022

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU BRUTE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, M. FARGES Hervé.

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN Carole (donne pouvoir à Mme BOUCHOT Hélène), Mme MANE Elsa (donne pouvoir à Mme FAUQUET Josée), M. PETE Samuel, Mme LIRON Eline, M. JURADO Damien.

Secrétaire : Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 02

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1612-11 du CGCT

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49

Vu la délibération n°20-2022 du 18 mars 2022 approuvant le budget primitif

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L1612-9 et L 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de l'eau brute pour permettre la réduction de titres émis sur l'exercice 2021 :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Compte		Montant
011	6061	Fournitures non stockables	- 150,00
67	673	Titres annulés sur exercice antérieurs	+ 150,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, adopte la décision modificative n°2.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 21 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

